Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

École Émile-Nelligan

Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui sont en vigueur depuis le 15 juin 2012, obligent chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire à se doter d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été approuvé par le conseil d'établissement le 11 décembre 2013 Un dépliant qui résume ce plan de lutte a été envoyé aux parents et vous pouvez trouver la version intégrale sur notre site Internet de l'école au www.csmb.qc.ca

Actions réalisées dans le cadre de notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence :

- Ateliers d'habiletés sociales
- Programme Vers le Pacifique (VLP)
- Protocole pour contrer l'intimidation
- Mise en valeur du code de vie
- Lancement VLP
- Récréations animées, prêt de matériel
- Ateliers Gang de choix en 6e année
- Partenariat avec AMCAL
- Dépliants destinés aux parents
- Spectacle pour le 2e et 3e cycle mars 2020, spectacle pour le préscolaire et 1e cycle annulé (pandémie)
- Création d'un système de « Revoir » qui devait commencer à être implanté en mars 2020 (pandémie)
- Suivi VLP dans les trousses ministérielles hebdomadaires
- Ateliers portant sur la nétiquette avec Telus et TES
- Médiateurs sur la cour
- Ma Culture dans le ResPaix

Actions à prévoir pour 2020-2021 :

- Poursuivre nos rappels pour outiller le personnel intervenant auprès des élèves avec Intervention 100% (Enseignants et éducateurs et surveillants d'élèves)
- Poursuite des récréations animées
- Poursuite de Médiateurs
- Poursuite de la semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation ou le lancement VLP
- Outiller les parents à la cyber violence chez les plus jeunes
- Poursuite des ateliers d'habités sociales et le programme Vers le Pacifique et le respect de la diversité
- Poursuite du partenariat avec AMCAL
- Poursuite de la valorisation du code de vie (tableau d'honneur)
- Sensibiliser les élèves à la nettiquette
- Poursuite du système de renforcement positif des comportements
- Implanter un système de « Revoir » auprès des élèves qui dénoncent une situation anxiogène

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants s'épanouissent dans un climat sain et sécuritaire.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).

COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS

Date 12 juin 2020